



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

N° 122

MAI 2018

LES PROGRÈS INCESSANTS DU CONTRÔLE SOCIAL

Du régime chinois, on ne sait ce qui doit le plus retenir l'attention : son irruption expansionniste sur la scène internationale ou l'intensité de sa répression intérieure. Comme le montre l'histoire, les deux vont souvent ensemble, mais dans le cas de la Chine, leurs développements prennent une ampleur et une gravité sans précédent : tant par la puissance du pays en Asie et par sa place aux Nations unies, que par la masse de la population que le régime assujettit.

La répression intérieure a toujours été forte et dirigée vers toutes les couches de la population. Mais elle s'accroît notablement ces derniers temps, avec l'installation définitive au pouvoir de Xi Jinping, un chef d'État et chef de Parti qui prend toute réserve pour une critique et toute critique pour une offense. Elle se renforce aussi par l'usage des moyens électroniques les plus sophistiqués, qui s'étendent désormais au contrôle facial. De semestre en semestre, la répression

s'accroît et la continuité de cette aggravation, paradoxalement, fait souvent qu'on s'en désintéresse à l'étranger.

On peut affirmer pourtant sans risque de se tromper que les violations des droits de l'Homme ont atteint un niveau sans précédent depuis le massacre de 1989. Le pouvoir a entrepris de rendre la vie impossible aux défenseurs des droits et les inculpe. Le contrôle social de la population se resserre, à mesure du raidissement du régime. Si les moyens techniques sont nouveaux, les victimes sont les mêmes et - foin des prétendues « caractéristiques chinoises » ! - partagent les aspirations universelles à la liberté. Méconnues ou oubliées, elles méritent attention et sympathie, d'où ce billet de rappel, nourri des faits du mois, du semestre ou de l'année. Il se concentre sur les trois domaines qui menacent tous les régimes totalitaires : l'exercice libre de la Justice, les pratiques religieuses, l'information indépendante.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Paralyser la défense et les défenseurs des droits de l'homme

Depuis les arrestations et interrogations massives d'avocats en juillet 2015, la situation n'est toujours pas retournée à la normale pour le petit nombre qui résiste aux intimidations et persiste à défendre devant les tribunaux ceux qui déplaisent, à savoir les militants des libertés. Le pouvoir a depuis longtemps donné à ses organes locaux et à l'Association nationale des Avocats - dont il nomme la direction - le droit d'interdire l'exercice de la profession, sous divers prétextes, à ceux qui se chargent des « dossiers sensibles », c'est-à-dire les démocrates. Le 14 mai 2018, les dissidents du groupe China Change présentaient une liste non exhaustive de seize avocats aujourd'hui frappés ou menacés d'interdiction⁽¹⁾. Le Parti installe des cellules dans chaque cabinet pour en contrôler l'activité ; il demande que les avocats fassent état de leurs croyances religieuses, de leurs relations avec les médias et fournissent diverses informations personnelles.

Nombre d'avocats appréhendés à l'été 2015 ont été frappés ou torturés. Leurs épouses ont fréquemment subi des menaces, n'ont pu rendre visite à leur mari, en contournant des dispositions légales. Les avocats choisis par les familles pour les défendre sont parfois recusés par les tribunaux, qui imposent les leurs, au prétexte que leurs tentatives de plaidoiries « troublent l'ordre du tribunal et le cours des activités judiciaires ». Les cabinets qui employaient les accusés, une fois dissous, ne peuvent plus leur confier de dossiers ; les autres cabinets sont enjoins de ne pas leur fournir de travail et les avocats se retrouvent ainsi sans ressources.

Le pouvoir atteint son objectif : sur les quelque trois cent mille avocats, il ne reste plus qu'une poignée d'entre eux (0,1 %) pour persister à traiter des dossiers « sensibles », avec la forte probabilité d'être un jour questionnés, perquisitionnés, emprisonnés voire torturés et, dans bien des cas, privés de licence professionnelle avec destruction de leur vie de famille.

L'État chinois profite du brouillard d'informations qui l'entoure pour prendre des mesures difficilement imaginables de la part d'une grande puissance du XXI^e siècle.

L'été dernier, le prix Nobel de la Paix, Liu Xiaobo, est sorti de prison à l'agonie avant le terme de ses onze ans d'incarcération. Liu Xia, l'épouse de ce « criminel » demandeur de démocratie, est assignée à résidence depuis l'attribution du Nobel à son époux ; elle ne

pouvait sortir du domicile qu'une fois par mois pour rendre visite au prisonnier et une fois par semaine pour rencontrer ses parents. Son frère Liu Hui est arrêté en 2013 sur la base fallacieuse d'un contentieux déjà réglé et condamné à onze ans de prison. La campagne qui s'est développée ce printemps pour la libération de Liu Xia n'a retenu aucune attention à Beijing.

Le harcèlement judiciaire et policier frappe avec autant de vigueur les autres héros des droits civiques. Autre exemple : arrêtés le 9 juillet 2015, l'avocate Wang Yu et son mari Bao Longjun ont été incarcérés un an, torturés, privés de sommeil, menacés quant au sort réservé à leur famille, puis déportés en Mongolie intérieure. L'association des avocats des États-Unis décerna à Wang Yu un prix, qu'elle fut contrainte, toujours en détention, de dénoncer sur les médias chinois, comme « une manipulation destinée à ternir l'image de la Chine » et comme une violation ouverte de ses propres droits de l'Homme. Le 8 avril dernier, elle a enfin raconté dans quelles conditions ces lectures de réponses préparées lui avaient été imposées : son acquiescement était indispensable si Wang Yu voulait revoir son mari et son fils ainsi que pour la poursuite des études de ce dernier : « Mon fils est tout pour moi ; je n'avais pas le choix ».

La pratique des aveux télévisés s'est développée ces derniers temps. Elle a aussi été imposée à des journalistes, publicistes, blogueurs et autres personnes à réputation d'indépendance. Certes, les confessions publiques chinoises ne sont pas suivies d'exécutions capitales comme elles le furent dans la période stalinienne mais ces mensonges programmés rappellent inévitablement l'immoralité des procès fabriqués d'alors. Ils ont le même objectif : intimider les fortes têtes et les réduire au silence, en violation délibérée du droit international et de la loi chinoise elle-même.

Les capitales occidentales s'habituent, semble-t-il, à ces pratiques ; elles justifient cette forme extrême de discrétion qui consiste à fermer les yeux en affirmant qu'elles n'ont pas à donner de leçon. Comme si les États n'étaient engagés ni par les traités internationaux qu'ils signent, ni par les principes fondamentaux des organisations internationales auxquelles ils adhèrent, ni par leur propre Constitution. On ne peut que se réjouir d'une exception récente. Avec courage lors de son dernier voyage en Chine, la

1. <https://chinachange.org/2018/05/14/war-on-human-rights-lawyers-continues-up-to-16-more-lawyers-in-china-face-disbarment-or-inability-to-practice/>

chancelière allemande Angela Merkel a rendu visite le 24 mai à deux épouses d'avocats emprisonnés : Li Wenzu, épouse de Wang Quanzhang, détenu depuis 2015 pour

« subversion du pouvoir d'État » et Xu Yan, épouse de Yu Wensheng, détenu depuis janvier de cette année pour « incitation à la subversion du pouvoir d'État ».

La persistance des camps de travail ou de rééducation

Puisqu'il s'agit d'un secret d'État, les informations manquent ; puisque les informations manquent, on n'en parle pas. Harry Wu, le spécialiste de la question parce qu'il y avait passé de longues années, est mort en 2016. On sait donc peu de chose : que les effectifs dans les premiers temps du régime ont pu atteindre ou dépasser dix millions de personnes ; qu'ils ont probablement diminué depuis, sans qu'on puisse être précis, - à plusieurs millions près. Une fourchette de trois à six millions de détenus n'est pas invraisemblable mais nul ne peut la confirmer ou la préciser.

Les camps chinois sont souvent aussi des unités de production, qui subsistent de leurs ventes, c'est-à-dire pour bonne partie du travail des détenus. La faible rémunération de ces derniers assure la rentabilité de ces unités à double face : d'une part, entreprise inscrite dans les circuits de production moderne et approvisionnant nombre de marchés occidentaux ; de l'autre appareil de répression qui réunit délinquants et prisonniers politiques pour de lourdes peines.

Mais on reparle depuis peu des camps avec le resserrement de l'encadrement politique, policier et militaire au Xinjiang. Cette région occidentale est autonome officiellement et fictivement ; mais elle est de fait rebelle, culturellement et politiquement, notamment dans sa minorité dominante ouïgoure. Des camps se sont ouverts depuis le printemps de 2017 ; y sont détenus les individus suspectés de

conceptions politiques « incorrectes » ou « d'extrémisme religieux ». Il en existe plusieurs sortes. Dans la formule légère, réservée aux auteurs de fautes mineures, les détenus après des séances d'éducation politique peuvent retourner chez eux le soir ; c'est le cas au camp de rééducation Orda Aidi, situé près de Kashgar, construit il y a trois ans et l'un des premiers, selon le service ouïgour de Radio Free Asia. Il y en aurait trois autres, près de Kashgar, soumis à un régime plus sévère. Au total on compterait quelque 120 000 détenus dans les camps proches de cette ville dont plusieurs dizaines de milliers dans l'agglomération même.

Selon une source ouïgoure, la municipalité de Yining/Ghuljia, préfecture autonome kazakhe située dans le nord-est du Xinjiang, disposerait de cinq camps de rééducation. Il s'y trouverait des enseignants, d'anciens expatriés et des personnes ayant des liens avec le Kazakhstan voisin.

Les données globales sur la région font défaut. Mais certains camps seraient surchargés. Un reportage du Guardian et une source ouïgoure estimaient récemment que depuis un an, 800 000 ou un million de Ouïghours avaient séjourné dans ces camps, ce qui aurait touché la plupart des foyers. Parmi eux se trouverait depuis le 29 janvier Jalaeddin Abdulqadir, poète et enseignant à l'Université pédagogique d'Ouroumtchi, dont ses amis ont perdu la trace.

« Siniser » les religions venues d'ailleurs

Au début de mai 2018, le Bureau d'information du gouvernement a publié un livre blanc sur la politique nationale de « protection de la liberté des croyances ». Il s'agissait de lancer une campagne de sinisation ou de nationalisation de religions qui pourtant se caractérisent par leur universalité. Lors d'un colloque tenu en septembre 2017 à Beijing, les chefs des cinq communautés religieuses (Bouddhisme, Taoïsme, Islam, Catholicisme et églises réformées) avaient déjà accepté l'idée que « la direction des religions devait s'intégrer à la culture chinoise ».

C'était accepter en pratique que les orientations religieuses reflètent les choix du Parti et que ce dernier a le droit non seulement de vérifier cette conformité, mais aussi de l'imposer. Autrement dit, les morales religieuses, les traditions des cultes, leurs références culturelles, doivent trouver leurs sources en

Chine. L'impératif est évidemment impossible à respecter pour le bouddhisme indien, l'Islam d'Asie occidentale, le catholicisme romain ou les églises évangéliques européennes. Le résultat est de placer chacune de ces religions en porte-à-faux et de renforcer l'autorité du Parti à leur encontre. Il leur est désormais enjoint de contribuer au grand rêve de « renaissance de la Nation chinoise ».

Au Xinjiang, l'envoi vers les camps de rééducation dont on a parlé plus haut, avec levée aux couleurs du drapeau chinois et cours en mandarin (langue non maternelle) a évidemment un propos antireligieux, derrière le souci affiché de lutter contre le terrorisme. L'Islam du Xinjiang n'est en rien sous l'influence de Confucius ; à la différence de l'Islam des Hui installés dans les provinces orientales, il n'a guère de chance d'absorber la sagesse chinoise car il a sa propre histoire et ses

références sont ailleurs. La démolition de mosquées et l'enlèvement des croissants qui les surmontent, au prétexte qu'il s'agit d'architecture et d'éléments étrangers, provoqueront plus de colère que d'applaudissements. Il en ira de même si l'on continue de retirer ici et là les banderoles affichant les versets du Coran pour leur substituer des appels à l'amour du Parti et de la Nation chinoise.

On ne peut énumérer toutes les formes de cette prise en mains. Dans sa crainte d'une « arabisation » ou « saoudisation » de l'Islam, les autorités avaient proposé une version du Coran en langue ouïgoure. Mais le traducteur, Muhammad Salih Halim, a été incarcéré l'année dernière à l'âge de 82 ans avec des membres de sa famille ; son décès en prison n'a pas été annoncé. Le pouvoir impose le chargement sur chaque téléphone de l'application Jinwang, qui transmet toutes les données à une centrale de traitement pour la détection des contenus « illégaux ». La police de rue vérifie la réalité de ce chargement obligatoire. De nombreux festivals traditionnels locaux ont été interdits, dans la crainte de trop grands rassemblements de foule. L'administration de l'état civil intervient jusque dans le choix des prénoms, écartant ceux dont la connotation est par trop religieuse, comme Fatima ou Mohamed. Le pouvoir dissuade de pratiquer le Ramadan et voudrait qu'on lui préfère la célébration de la Fête du Printemps chinoise. Bref, il s'agit de mettre en place une « croyance religieuse normale » et restreinte dont la définition incombe au seul parti communiste.

Au Tibet, dont la culture se refuse à une prise en main par l'autorité communiste, l'approche de Beijing est peut-être moins ouvertement brutale qu'au Xinjiang mais tout aussi systématique. L'objectif reste d'assimiler la population dans sa diversité et de l'intégrer progressivement dans un ensemble compatible avec le pouvoir central. D'où une réorganisation des villes et villages permettant la maîtrise et la surveillance de l'ensemble, avec plus de vingt mille officiels et membres du Parti déployés dans les cinq mille villages et mille sept cents monastères.

Un dispositif répressif intimidant et le contrôle renforcé de l'internet aboutissent à supprimer non seulement la liberté d'expression mais aussi les libertés de la vie intérieure. Les détentions s'accompagnent fréquemment de tortures, lesquelles laissent fréquemment de durables séquelles à la fin de l'emprisonnement ; les familles souvent ne sont point informées des lieux d'incarcération ; comme dans le reste du pays, le contact avec l'avocat est souvent empêché. Les chefs d'accusation habituels – « incitation au séparatisme » et « transmission de secrets d'État » – sont interprétés de manière large et ne souffrent pas la contestation par les accusés ou leurs avocats. Dans son récent rapport, le Centre tibétain pour la démocratie dénombre dix-huit arrestations en 2017, en majorité victimes de disparitions forcées.

Le monde tibétain déplore la démolition l'année dernière de 4 725 habitats monastiques et l'expulsion de 4 828 fidèles dans l'Institut du bouddhisme tibétain de Larung Gar, dans la région de Kardze. Il en fut de même au Centre bouddhiste de Yachen Gar, situé dans la même région, avec le projet de démolir deux mille résidences monastiques et d'expulser deux milliers de fidèles avant la fin de 2017.

Le pouvoir ne réprime pas seulement les religions des marches non chinoises. Il vise aussi les chrétiens des zones peuplées de l'Est. Depuis des années, le pouvoir s'en prend aux apparences au nom de l'esthétique et de l'urbanisme et ordonne la destruction des croix des églises, particulièrement dans la région de Wenzhou (province du Zhejiang), d'où sont originaires nombre des Chinois de France. Mais il s'inquiète plus encore des églises non enregistrées et non officielles, qui n'admettent pas de lui être subordonnées. On en a de nombreux exemples.

Le 24 avril, le Parti a prononcé la fermeture de l'église catholique de Gadazhang, dans le diocèse de Zhumadian (Henan). Cette province passe pour avoir la population chrétienne la plus importante après le Zhejiang, - plus de trois cent mille selon l'agence Églises d'Asie. Huit de ses dix diocèses y ont été frappés de semblables décisions depuis la mi-mars. La police a expulsé des prêtres et a saisi les propriétés ecclésiastiques. Le 8 avril, l'église « patriotique » officielle du Henan avait signé un communiqué demandant aux parents de ne plus amener leurs enfants à l'église et interdisant l'enseignement de la religion au nom du strict principe de « séparation de la religion et de l'éducation ».

Les autorités mènent d'autres attaques frontales. Un tribunal de Nanning (Guizhou) a condamné le 17 mai, le pasteur Su Tianfu de l'Église Huoshi (Pierre vivante) à un an de prison, avec sursis de deux ans et assignation à résidence de six mois, pour « divulgation intentionnelle de secrets d'État ». En fait de secrets d'État, il s'agissait, dans une lettre aux fidèles datée de décembre 2015, d'expliquer à ses paroissiens les projets de l'administration pour l'Église Pierre vivante, sans aucun lien avec la politique gouvernementale ou la Défense nationale.

Le même pasteur a l'habitude des harcèlements administratifs. Il était assigné à résidence depuis décembre 2015 et son église avait été alors fermée. En janvier 2018, le pouvoir se donnant des droits sur les collectes de fonds, il avait reçu l'ordre avec un autre pasteur Yang Hua, de verser plus d'un million de dollars, montant correspondant aux sommes reçues des fidèles au fil des années. L'administration qualifiait ces fonds de « revenus illégaux » mais les deux pasteurs expliquaient qu'ils n'avaient servi qu'à couvrir les besoins de l'église et n'étaient en rien un enrichissement personnel. Quant au pasteur Yang Hua, il avait été condamné à deux ans et demi de prison en janvier 2017. Les exemples de décisions arbitraires surabondent à travers la Chine.

Le pouvoir nourrit d'autres ambitions, notamment celle de censurer la Bible. Le 30 mars, il a interdit la vente en ligne du livre cependant que le Bureau des Affaires religieuses annonçait le lancement d'un projet de retraduction du texte. Les intentions du Parti – instaurer « un christianisme chinois et une théologie chinoise » - s'expriment dans le document Principes pour la promotion du christianisme chinois pour les cinq prochaines

années (2018-2022) publié le 28 mars.

La politique de restriction des pratiques religieuses n'est pas nouvelle. Mais elle prend une vigueur nouvelle sous l'autorité de Xi Jinping. Le chef du Parti et de l'État avait déclaré en 2016 devant le parlement que les fonctionnaires devaient « activement promouvoir sur internet les théories du Parti sur les religions ».

La souveraineté cybernétique et la maîtrise de la presse

La censure de l'information n'est pas nouvelle mais elle continue ses ravages. Depuis peu, elle est officiellement reconnue comme un droit du pouvoir : le parti doit imposer sa ligne dans la presse comme il doit orienter le travail des universités. Le monde de l'informatique ne doit pas se développer « de manière sauvage ».

Le 9 mai dernier, quatorze dirigeants des grands réseaux informatiques se sont réunis à Beijing. Leur pouvoir s'étendait sur quelque trois cents sociétés et groupements informatiques. Ils ont pris l'engagement « d'étudier et d'appliquer sérieusement la Pensée stratégique de Xi Jinping pour construire une grande puissance de l'internet » et de jouer le rôle de « dirigeants qui maintiennent fermement la ligne politique correcte ». Il leur revenait donc, concluait le *Global Times*, de prendre en main « spontanément et avec énergie la gestion de l'internet ». Les sociétés d'informatique concernées ont sans tarder formé des groupes d'experts pour examiner et réviser le contenu des documents élaborés et créé une unité du Parti là où il en manquait.

Cette dernière étape avait été précédée de plusieurs autres depuis la prise de pouvoir de Xi Jinping. Au début avril, le ministère de la Sécurité publique avait publié le document Règles sur le Contrôle et l'Inspection menés par les Organes de la Sécurité publique quant à la sécurité de l'internet. Le texte détaille les modes d'intervention de ces bureaux, enquêtes criminelles mises à part. Leur travail peut se faire sur place ou à distance, porter sur le contenu des documents et aboutir au blocage ou à la suppression des « informations illégales » déjà mises en circulation sur la toile.

Le 22 janvier 2017, le ministère de l'industrie et de la technologie de l'information avait lancé la campagne contre les Réseaux Privés Virtuels (V.P.N.) non autorisés qui permettaient aux plus audacieux de contourner la censure et d'accéder aux sites interdits. Il en est résulté le 31 mars 2018 l'interdiction de la plupart de ces réseaux, y compris ceux dont se servaient les défenseurs des droits civiques. L'ingénieur du Guangxi Wu Xiangyang, vendeur de réseau non autorisé, a été condamné en décembre dernier à cinq ans et demi d'emprisonnement.

La loi sur la Sécurité cybernétique, entrée en vigueur en juin 2017, a conduit à un filtrage intensifié des messages, à l'inculpation des responsables des sites ou à la fermeture de ces derniers. Le 8 janvier, l'agence Xinhua annonçait que 127 000 sites de l'internet avaient été fermés en 2017 pour contenu « nuisible » ou « obscène ». À plusieurs reprises, les grands serveurs comme Tencent, Baidu et Weibo ont été réprimandés ou ont dû payer des amendes.

Ces durcissements n'épargnent pas les journalistes. Le 19 mai, Reporters sans frontières dénonçait les brutalités de la police chinoise. Trois jours plus tôt, la police avait frappé puis détenu pendant quatre heures le cameraman de Hongkong Chui Cun-ming, qui dialoguait avec un militant des droits civiques. Le 12 mai, un groupe d'hommes en civil s'en était pris à deux journalistes de Hongkong Edward Liu et Han Ho-fai, venus à l'occasion du dixième anniversaire du tremblement de terre du Sichuan ; ils ont essayé de s'emparer de leur matériel et les ont frappés. Il est vrai qu'au fil des années, Beijing semble de plus en plus traiter les Hongkongais comme ses ressortissants directs.

Mais la situation n'est pas bien meilleure pour les journalistes étrangers non chinois. Le rapport annuel du Club des journalistes étrangers de Beijing dénonçait en février les difficultés croissantes rencontrées dans l'exercice de la profession, les refus d'octroi de visa, les menaces pesant sur leurs informateurs locaux, les violences physiques qu'ils subissaient, voire les détentions. Près de la moitié des journalistes étrangers interrogés disent qu'ils ont été gênés dans leur travail, qu'ils ont subi des harcèlements divers ou ont été victimes de brutalités. 88 % d'entre eux se plaignent de la surveillance de leur téléphone et 94 %, d'être observés sur l'internet.

Le 7 mai dernier, le ministère des Affaires étrangères allemand, par la voix de son Secrétaire d'État Michaelis, s'exprimait à ce sujet, demandant qu'il soit mis fin aux obstructions professionnelles en Chine et que les journalistes européens puissent y jouir des mêmes libertés qu'ils offrent à leurs collègues chinois en Europe. Il ne comprenait toujours pas pourquoi la radio Deutsche Welle ne pouvait

obtenir l'autorisation d'ouvrir un poste à Beijing. Mais il est vrai que Deutsche Welle avait diffusé quelques articles de la journaliste Gao Yu, maintenant assignée à résidence, et qu'elle est interdite de publication sur l'accusation, utilisée à plaisir, de « divulgation de secrets d'État ». Elle avait retransmis le « document n° 9 » du parti inspiré par Xi Jinping en 2013 qui prohibait l'usage de sept concepts dangereux : la

démocratie constitutionnelle, les valeurs universelles des droits de l'Homme, la société civile, le néolibéralisme économique, l'indépendance de la presse, le nihilisme historique qui remet en cause le rôle du Parti, l'interrogation sur la politique de réforme et d'ouverture et sur « le socialisme à caractéristiques chinoises ».

La trouvaille du contrôle social informatisé

Il y a de quoi s'effrayer : le parti unique, libre de tout contre-pouvoir institutionnel, met tranquillement en place un système de surveillance généralisé pour un cinquième de la population mondiale. Les progrès techniques le permettent ; la fragmentation du monde en nations et le principe de non-ingérence empêchent de contrecarrer le projet.

Le projet, aux termes du treizième plan quinquennal, est d'achever en 2020, au moins pour la population urbaine, un réseau de surveillance et de reconnaissance faciale. Le réseau va s'appuyer sur la multitude des téléphones et des télévisions portables disponibles dans la poche des particuliers et à leur domicile, avec unification complète à travers le pays des bases de données qui leur sont reliées. Cette absence totale de protection des données personnelles est évidemment impensable dans une démocratie.

Le réseau utilisera aussi comme relais des comités de voisinage qui quadrillent l'espace urbain ; ils regroupent quinze à vingt foyers pour faciliter les contrôles réciproques et leurs responsables sont salariés ; on leur confie aussi des fonctions sociales comme veiller à la situation des personnes âgées ou des enfants ou régler des disputes locales.

De premiers résultats sont obtenus : dans la province du Sichuan, quarante mille caméras surveillent quatorze mille villages ; au Guangdong, on commence à installer un réseau qui permettra d'observer les comportements de chacun, à partir de caméras placées au domicile. Wechat, le Twitter chinois, est en mesure de réagir aux messages non conformes en envoyant un avertissement sur écran – ou, selon certains, en envoyant une convocation à la police pour « boire le thé », c'est-à-dire pour interrogatoire. Le système de reconnaissance faciale permet de retrouver les fuyitifs et les individus que le pouvoir juge dangereux. Au Xinjiang, il permet de suivre les pratiques religieuses et d'éventuels contacts avec l'étranger.

Le réseau de surveillance en cours d'installation s'accompagne depuis quelque temps du système de « crédit social » sur lequel le pouvoir a fourni en fin mars quelques précisions. Il permet, sur la base d'une appréciation des comportements, d'octroyer ou

de refuser telle ou telle opération ou déplacement. Parmi les éléments négatifs figurent frauder sur les transports, troubler l'espace public, fumer là où il y a interdiction, répandre des rumeurs et de fausses informations (ce qui peut aisément qualifier des propos politiques contestataires), ne pas payer ses amendes, échapper indûment à l'impôt, ne pas verser les cotisations sociales de ses employés, etc. Ce contrôle social se met en place par étapes mais il existe au moins depuis 2014. Au début de 2017 déjà, plus de six millions de Chinois étaient interdits de transports aériens. Quatre millions d'individus ne pourraient acheter un billet de train.

*
* *

Cet approfondissement de la dictature chinoise laisse pantois et semble irrésistible. Il n'est pourtant possible que parce que le régime le dissimule au plus grand nombre. De tout ce dont parle ce billet, le Chinois moyen n'a pas connaissance, ne cherche pas à en avoir ; ce qu'on peut d'ailleurs comprendre car c'est une affaire de prudence. Il a plus à perdre, lui et sa famille, à protester contre les interventions policières qu'à se taire ou fermer les yeux.

Cette situation d'impuissance donne aux démocraties occidentales – notamment celles d'Europe – des responsabilités nouvelles. En particulier la responsabilité de mettre à disposition de la société chinoise les moyens de se connaître elle-même, de résister à l'information officielle pour exiger le respect des libertés que le pouvoir a eu l'hypocrisie d'insérer dans la Constitution. Le pays est engoncé dans son internet national avec interdiction d'user des réseaux privés virtuels de liaison avec l'étranger ; les moyens techniques et les capacités de recherche existent pourtant pour passer outre, pour laisser le peuple chinois accéder à toutes les informations dont il a besoin, pour le laisser se révéler à lui-même afin qu'il abandonne cet anachronique monopole du parti et qu'il définisse librement son avenir dans une ouverture sans craintes et sans contraintes aux autres peuples.

Alain Bouc